



Ce rapport annuel de transparence est publié en application des articles L326-1 et R321-14 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI), ainsi que de l'article 27 de ses statuts, la **SOCIÉTÉ POUR LA PERCEPTION DE LA RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE DE LA COMMUNICATION AU PUBLIC DES PHONOGRAMMES DU COMMERCE (SPRE)**.

Le rapport annuel de transparence comprend les informations suivantes :

Table des matières

1.	<i>Etats financiers</i>	2
2.	<i>Rapport d'activités de l'exercice</i>	22
3.	<i>Refus d'autorisation d'exploitation</i>	25
4.	<i>Structure juridique et gouvernance</i>	25
5.	<i>Liste des personnes morales contrôlées par l'organisme</i>	27
6.	<i>Rémunérations et avantages</i>	27
7.	<i>Revenus provenant de l'exploitation des droits</i>	27
8.	<i>Coût de la gestion des droits et des autres services</i>	27
9.	<i>Sommes dues aux titulaires de droits</i>	28
10.	<i>Relations avec les autres Organismes de Gestion Collective</i>	28
11.	<i>Rapport sur l'utilisation des sommes déduites</i>	29
12.	<i>Rapport spécial du commissaire aux comptes sur la transparence</i>	29

1. Etats financiers (art R321-14 II.1° CPI)

« Les états financiers comprenant un bilan, un compte de résultat, et une annexe, selon les normes fixées par l'Autorité des normes comptables (ANC) »

1.1. Bilan

SPRE

Arrêté au 31/12/2018

Bilan Actif

BILAN ACTIF	Du 01/01/2018 au 31/12/2018			Au 31/12/2017
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 289 474	934 359	355 114	247 150
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	706 172	309 315	396 857	358 653
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				113 477
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	96 581		96 581	97 083
TOTAL I	2 092 227	1 243 675	848 552	816 363
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production :				
- De biens				
- De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande	67 743		67 743	128 833
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	3 968		3 968	75 382 238
Autres	85 523 806		85 523 806	5 404 087
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
Actions propres				
Autres titres				
<i>Instruments de trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	25 706 449		25 706 449	22 627 451
<i>Charges constatées d'avance</i>	118 500		118 500	115 010
TOTAL II	111 420 467		111 420 467	103 657 619
Frais d'émission d'emprunt à évaluer III				
Primes de remboursement des obligations IV				
Ecart de conversion actif V				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	113 512 693	1 243 675	112 269 019	104 473 982

SPRE

Arrêté au 31/12/2018

Bilan Passif

BILAN PASSIF		Du 01/01/2018	Du 01/01/2017
		Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel (dont versé)	800	800	122
Prime d'émission, de fusion, d'apport			
Ecart de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves :			
- Légale			
- Statutaires ou contractuelles			
- Réglementées			
- Autres			
Report à nouveau		-171 410	-237 455
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		4 844	66 045
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL I		-165 766	-171 288
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Autres			
TOTAL I (bis)			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour :			
- Risques		373 734	373 734
- Charges			
TOTAL II		373 734	373 734
EMPRUNTS ET DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes :			
- Auprès des établissements de crédit			
- Financières diverses			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		33 732	32 530
- Fournisseurs et comptes rattachés		3 146 178	2 664 893
- Fiscales et sociales		10 468 620	10 034 728
- Sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		98 412 522	91 539 385
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL III		112 061 051	104 271 537
Ecart de conversion passif	IV		
TOTAL GENERAL (I + I bis + II + III + IV)		112 269 019	104 473 982

1.2. Compte de résultat

SPRE

Arrêté au 31/12/2018

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Au 31/12/2018			Au 31/12/2017
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue :				
- De biens				
- De services				
Chiffre d'affaires net				
Production :				
- Stockée				
- Immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges			34 625	85 907
Autres produits			12 114 908	10 811 178
TOTAL I			12 149 533	10 897 085
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			8 499 210	7 745 707
Impôts, taxes et versements assimilés			69 297	82 154
Salaires et traitements			2 318 877	2 182 984
Charges sociales			1 075 080	1 061 374
Dotations aux :				
- Amortissements sur immobilisations			205 869	154 050
- Dépréciations sur immobilisations				
- Dépréciations sur actif circulant				
- Provisions pour risques et charges				
Autres charges			1 830	654
TOTAL II			12 170 164	11 226 922
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-20 631	-329 837
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			14 920	19 255
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V			14 920	19 255
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				32
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
TOTAL VI				32
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			14 920	19 224
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			-5 711	-310 614

Compte de résultat (Suite)

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	9 073	51 043
Sur opérations en capital	2 953	328 844
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL VII	12 025	379 887
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	-1 391	609
Sur opérations en capital	2 861	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		2 620
TOTAL VIII	1 470	3 229
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	10 555	376 659
Participations des salariés IX		
Impôts sur les bénéfices X		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	12 176 478	11 296 228
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	12 171 634	11 230 183
BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	4 844	66 045

1.3. Chiffres clés



Bilan au 31/12/2018 = 112 269 019 €
 Charges 2018 = 12 171 634 €
 Produits 2018 = 12 176 478 €
 Résultat 2018 = 4 844 €
 Encaissements droits 2018 = 129 554 694 €
 Taux de gestion SPRE 2018 = 9.18%

1.4. Annexes

SPRE

Arrêté au 31/12/2018

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7,21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

I. ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Le total du bilan de l'exercice clos au 31/12/2018 est de 112 269 019 euros et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat de 4 844 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

La SPRE présente ses comptes sociaux selon les principes de méthodes comptables définis par le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général modifié. Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées sont identiques à celles utilisées dans les comptes annuels au 31 décembre 2017, à l'exception :

- Du règlement n° 2017-07 concernant notamment la comptabilisation des droits en compte tiers
- Du règlement n° 2018-01 du 20 avril 2018 concernant les changements de méthodes, changements d'estimation et corrections d'erreurs qui est applicable aux exercices ouverts à la date de publication du règlement, soit à la clôture du 31 décembre 2018.

Ces comptes annuels ont été établis par la SPRE et révisés par le cabinet d'expertise comptable GMBA SELECO WALTER ALLINIAL.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation utilisées concernant les immobilisations, les créances, les provisions, sont conformes aux recommandations du Conseil National de la Comptabilité et de l'Ordre des Experts-Comptables.

Il est rappelé que depuis le 1/1/2009, la SPRE, à qui ses associés ont confié le mandat de collecter la rémunération équitable applique le règlement CRC 200-06 du 6 mars 2008 sur la comptabilisation des droits en compte de tiers.

Les flux de collecte sont enregistrés en comptes de bilan et les créances sur droits sont présentées à l'actif du bilan en valeur brute sans appréhender l'éventuel risque d'impayé.

Le règlement de l'ANC n°2017-07 applicable à partir du 01/01/2018 précise que ces comptes de tiers doivent désormais être des comptes « débiteurs et créditeurs divers ».

Cela implique le changement suivant de présentation à l'actif du bilan :

- Exercice 2018 : utilisation rubrique « Créances-Autres »
- Exercice 2017 : utilisation rubrique « Créances-Clients et comptes rattachés »

Le fait générateur de la répartition et du calcul du taux de retenue étant la date d'encaissement, la SPRE ne répartit pas les montants facturés, mais bien les montants encaissés. Par ailleurs, la facturation peut apparaître surévaluée dans le cadre de la facturation de minima en application des barèmes réglementaires qui autorisent la facturation des droits sur la base d'éléments objectifs non transmis par les redevables (avec un minimum de facturation pour certains redevables de 580€ HT/mois).

Les indemnités transactionnelles sont réparties directement sans taux de retenue, et en dehors des bases de l'intéressement.

Au compte de résultat, la retenue SPRE, déterminée selon les principes indiqués ci-dessus, figure sous la rubrique "autres produits".

II. FAITS MARQUANTS

- Modifications statutaires

La SPRE appartient à la catégorie des « organismes de gestion collective », nouvelle dénomination des sociétés de perception et de répartition des droits d'auteur et d'artistes-interprètes et producteurs, harmonisée par la directive européenne 2014/26/UE transposée en droit national par l'ordonnance du 22 décembre 2016 et le décret du 6 mai 2017.

Des modifications statutaires ont donc été rendues nécessaires relativement à l'administration, la gestion et le contrôle de la SPRE. Notamment est introduit un Conseil de surveillance des organes d'administration et de gestion. Le texte tient toutefois compte de la spécificité de la SPRE, qui est un organisme de gestion collective composé de sociétés et non de personnes physiques, donc une exception dans le paysage des organismes de gestion collective visés par les dispositions légales.

L'objectif a été aussi de s'aligner dans la mesure du possible sur les pratiques de gouvernance existant à la SPRE. Le conseil de gérance qui agit comme organe d'administration par l'effet des délégations dont il dispose est confirmé dans ses fonctions. Le Conseil d'administration disparaît. Le Conseil de surveillance est créé conformément aux exigences de l'article L323-14 du CPI.

L'assemblée générale extraordinaire a élu les membres du nouveau Conseil de surveillance.

- Augmentation de capital

La SPRE a profité de la modification statutaire pour mettre à jour son capital social (notamment suppression des décimales résultant de la conversion en euros en 2000) qui est désormais de 800€.

- Renouvellement matériel informatique

Le parc informatique de la SPRE a été renouvelé en 2018 dans son intégralité. Ceci afin de maintenir un parc de postes clients et de serveurs homogène, à jour, et sous garantie.

Nous avons voulu donner plus de mobilité à nos itinérants en les dotant de PC portables.

Enfin nous avons également fait évoluer les systèmes d'exploitation afin de garantir les mises à jour.

- Création d'un portail déclaratif

La SPRE s'est engagée dans une démarche de digitalisation de la relation aux redevables. A cet effet, elle a mis en production dans le courant de l'exercice 2018 un portail déclaratif permettant aux redevables de la rémunération équitable de déclarer annuellement les données indispensables au calcul de leur redevance. Ce portail permet également d'accéder aux éléments comptables du redevable et enfin de payer en ligne les facturations de droits.

- Contentieux

L'année 2018 a vu un accroissement significatif de contentieux de clients d'un seul et même avocat. Ces contentieux sont tous initiés sur le principe de la contestation de l'opposabilité aux redevables des décisions réglementaires fixant les montants de la rémunération équitable propre à chaque type de redevable. Ces contentieux sont longs, coûteux, pèsent sur l'exploitation de la SPRE et obèrent la perception de la rémunération équitable. A la date de rédaction de cette annexe, la SPRE n'a perdu aucune procédure contre l'avocat et ses clients à l'initiative de ces contentieux.

- Autorité des Normes Comptables

Application des nouvelles dispositions du règlement n° 2017-07 de l'AUTORITE DES NORMES COMPTABLES (ANC), relatif à l'harmonisation des règles comptables et de présentation des documents de synthèse des organismes de gestion collective des droits d'auteur et droits voisins OGC.

III. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

3.1. Actif immobilisé

Investissements (cf tableau joint)

Amortissements (cf tableau joint)

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais accessoires ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité qui correspond à la durée d'usage généralement admise, d'où l'absence d'amortissements dérogatoires. Il n'a été identifié dans les comptes sociaux aucun composant.

Logiciels	1, 3 ou 5 ans Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	10 ans Linéaire
Matériel informatique	3 à 5 ans Linéaire et Dégressif
Matériel de bureau	10 ans Linéaire

3.2. Actif circulant (cf tableaux joints)

3.3. Retenue statutaire SPRE

La retenue statutaire de la SPRE est calculée sur la rémunération équitable perçue.

Pour 2018, son taux s'est élevé à 9.18%.

Le fait générateur de la répartition et du calcul du taux de retenue est la date d'encaissement.

3.4. Provisions pour risques et charges (cf tableau joint)

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 373 734 € au 31/12/2018, comme au 31/12/2017.

En effet, il n'y a eu aucune évolution des litiges au cours de l'année 2018, justifiant une évolution des soldes.

IV. AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

4.1. Secteur Lieux sonorisés

La SPRE a confié par mandat à la SACEM, l'ensemble des opérations relatives à la perception de la rémunération équitable dans ce secteur.

Les flux de facturation et de perception sont déterminés mensuellement par la SACEM et transmis à la SPRE.

A partir de ces états, la SPRE enregistre les factures émises, les encaissements perçus et contrôle les comptes bancaires dédiés à cette collecte. Malgré les procédures mises en place par la SPRE et compte tenu du volume significatif des flux et du nombre de redevables gérés par la SACEM, il pourrait subsister une incertitude relative à l'exhaustivité et à la validité de la facturation et de la perception des lieux sonorisés.

4.2. Engagement de retraite

Le départ à la retraite des salariés met à la charge de l'entreprise le versement d'une indemnité prévue, en l'absence de convention applicable, par le Code du Travail.

En cas de départ volontaire du salarié, cette indemnité est de 1/2 mois après 10 ans d'ancienneté, 1 mois après 15 ans, 1 mois 1/2 après 20 ans et 2 mois après 30 ans.

Le montant actualisé de cet engagement, pondéré notamment par la probabilité de son versement au salarié à 65 ans, a été évalué à 119 241 € à fin 2018.

Le taux d'actualisation retenu dans le cadre de cette évaluation correspond au taux IBOXX Corporates AA (indexco.com) de 1.57% au 31/12/2018.

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 055 103		234 371
TOTAL	1 055 103		234 371
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions :			
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
- Générales, agencements et aménagements constructions			
Installations :			
- Techniques, matériel et outillage			
- Générales, agencements et aménagements divers	201 769		
Matériel :			
- De transport			
- De bureau et informatique, mobilier	387 839		120 527
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes	113 477		27 078
TOTAL	703 085		147 605
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres :			
- Participations			
- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	97 083		
TOTAL	97 083		
TOTAL GENERAL	1 855 270		381 976

CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			1 289 474	
TOTAL			1 289 474	
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agencés et aménagt. const.				
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agencés et aménagt. divers			201 769	
Matériel :				
- De transport				
- De bureau et informatique, mobilier		3 963	504 403	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes		140 555		
TOTAL		144 518	706 172	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		502	96 581	
TOTAL		502	96 581	
TOTAL GENERAL		145 020	2 092 227	

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	807 953	126 407		934 359
TOTAL	807 953	126 407		934 359
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et aménagements divers	13 510	20 166		33 676
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	217 445	59 297	1 102	275 640
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	230 955	79 463	1 102	309 315
TOTAL GENERAL	1 038 907	205 869	1 102	1 243 675

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et dvp.							
Autres postes d'immo. incorporelles							
TOTAL							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agencts et aménag. des constructions							
Inst. techniques, mat. et outillage industriels							
Inst. gales, agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GENERAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE		TOTAL GENERAL NON VENTILE		TOTAL GENERAL NON VENTILE			

CADRE C				
Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des immobilisations financières

Dépôts de garantie loyers :	93 087.50 €
Autres dépôts (RIE) :	1 509.26 €
Lease Plan (avance carburant) :	1 194.00 €
Archives :	790.40 €
TOTAL :	96 581.16 €

Etat des créances

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	96 581		96 581
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	3 968	3 968	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	4 464	4 464	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	4 900 059	4 900 059	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	80 619 283	80 619 283	
Charges constatées d'avance	118 500	118 500	
TOTAL	85 742 855	85 646 274	96 581
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

Etat des dettes

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	3 146 178	3 146 178		
Personnel et comptes rattachés	399 114	399 114		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	355 428	355 428		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	9 702 801	9 702 801		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	11 277	11 277		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	98 412 522	98 412 522		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	112 027 320	112 027 320		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

Honoraires des commissaires aux comptes

Type d'honoraires	Montant
Contrôle légal des comptes	24 188
Conseils et prestations de services	
TOTAL	24 188

Etat des provisions et dépréciations

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions des reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Réglementées					
- Reconstitution des gisements					
Provisions pour : - Investissements					
- Hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
TOTAL I					
Risques et charges					
- Litiges	373 734				373 734
- Garanties données aux clients					
- Pertes sur marché à terme					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
Provisions pour : - Pensions et obligations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations					
- Gros entretien et grandes révisions					
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL II	373 734				373 734

NATURE DES DEPRECIATIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Dépréciations					
- Incorporelles					
- Corporelles					
Immobilisations : - Titres mis en équivalence					
- Titres de participations					
- Financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL III					
TOTAL GENERAL (I + II + III)	373 734				373 734
- D'exploitation					
Dont dotations et reprises : - Financières					
- Exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation					

Charges à payer (Article R123-189 du Code de Commerce)

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	488 825	402 660
Dettes fiscales et sociales	509 664	502 879
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	998 488	905 538

Détail des charges à payer

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	488 825	402 660
408100 Fourniss.fact non parvenues	488 825	402 660
Dettes fiscales et sociales	509 664	502 879
428200 Personnel - Provision Congés Payés	164 248	160 011
428600 Personnel - Provision Primes	26 884	43 701
428601 Intéressement à payer	207 171	140 188
438200 Charges sociales sur CP	83 539	80 005
438600 Autr.charg.sociales à payer	13 854	55 671
438610 CPAM - Ijss en cours	2 689	
448600 Etat - Charges à payer (Agefiph, TVS,...)	11 277	23 303
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	998 488	905 538

Produits à recevoir (Article R123-189 du Code de Commerce)

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2018	31/12/2017
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	3 968	3 229
Autres créances	712	507
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	235	227
TOTAL	4 915	3 963

Détail des produits à recevoir

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2018	31/12/2017
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	3 968	3 229
418100 Factures à établir	3 968	3 229
Autres créances	712	507
409800 Fournisseurs - Avoirs à recevoir	712	507
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	235	227
518800 Intérêts à recevoir	235	227
TOTAL	4 915	3 963

Détail du résultat exceptionnel

Détail du Résultat Exceptionnel	Charges	Produits
Pénalités et amendes	69	
Condamnation Article 700	1 013	
DAP exceptionnelles (cession Switch CISCO)	2 861	
Reprise Provision CCI 2014	-2 473	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		9 073
Produits cession Switch CISCO		2 953
TOTAL	1 470	12 025

Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2018	31/12/2017
- D'exploitation		
- Financiers		
- Exceptionnels		
TOTAL		

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2018	31/12/2017
- D'exploitation	118 500	115 010
- Financières		
- Exceptionnelles		
TOTAL	118 500	115 010

Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1 - Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	80	1.52450	122
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1 + 2 - 3)	80	10.00000	800

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Entreprises liées avec lesquelles la société a un lien de participation

	Montant Entreprises liées	Montant Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur : - Immobilisations incorporelles		
- Immobilisations corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Capital souscrit et appelé non versé		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes : - Auprès des établissements de crédit		
- Financières divers		
Avances et acomptes sur commande en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Autres dettes	28 292 237	
Produits de participation		
Autres produits financiers		
Charges financières		

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite et indemnités assimilées :	- Pour personnel en activité		
	- Pour personnel à la retraite		
Indemnités :	- De départ à la retraite et autres	119 241	
	- Pour personnel en activité		
TOTAL		119 241	

Engagement de départ à la retraite :

Le départ à la retraite des salariés met à la charge de l'entreprise le versement d'une indemnité prévue, en l'absence de convention applicable, par le Code du Travail.

En cas de départ volontaire du salarié, cette indemnité est de 1/2 mois après 10 ans d'ancienneté, un mois après 15 ans, 1 mois 1/2 après 20 ans et 2 mois après 30 ans.

Le montant actualisé de cet engagement, pondéré notamment par la probabilité de son versement au salarié à 65 ans, a été évalué à 119 241 € à fin 2018 contre 117 158€ à fin 2017.

Le taux d'actualisation retenu dans le cadre de cette évaluation correspond au taux IBOXX Corporates AA (indexco.com) de 1.57% contre 1.31% en 2017.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	36	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	4	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	40	

Etat de variation des capitaux propres

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Capital social ou individuel	122	678		800
Prime d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserves :				
- Légale				
- Statutaires ou contractuelles				
- Réglementées				
- Autres				
Report à nouveau	-237 455	66 045		-171 410
Résultat de l'exercice	66 045	4 844	66 045	4 844
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	-171 288	71 567	66 045	-165 766

Documents de synthèses OGC

Affectation des droits en fin d'exercice Règlement ANC 2017-07 - Article 131-2

2018 Montants HT en K€	Droits restant à répartir au 31/12/n-1	Perceptions de l'exercice	Prélèvements pour la gestion des droits	Montants affectés (Article L. 32417 du CPI) (b)	Montants affectés à des œuvres sociales (a)	Montants affectés à des œuvres culturelles (a)	Montants affectés à des œuvres éducatives (a)	Montants répartis aux ayants droits	Droits restant à répartir au 31/12/n
Nature des rémunérations des droits	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)=(1)+(2)-(3+4+5+6+7+8)
En application de l'Article L.214-1 du code de la propriété intellectuelle (CPI)		129 555	11 890					117 665	

Montant des sommes perçues mais non encore réparties Règlement ANC 2017-07 - Article 131-3

2018 Montants HT en K€	Sommes perçues mais non encore réparties	
	Montant N	Année de perception
En application de l'Article L.214-1 du code de la propriété intellectuelle (CPI)	-	2018

Montant des sommes réparties mais non encore versées Règlement ANC 2017-07 - Article 131-4

2018 Montants HT en K€	Sommes réparties mais non encore versées	
	Montant N	Année de perception
En application de l'Article L.214-1 du code de la propriété intellectuelle (CPI)	24 591	2018

Montant des sommes versées Règlement ANC 2017-07 - Article 131-5

2018 Montants HT en K€	Sommes versées	
		Année de perception
En application de l'Article L.214-1 du code de la propriété intellectuelle (CPI)	114 962	
dont	21 887	2017
dont	93 075	2018

Montant des sommes qui ne peuvent être réparties Règlement ANC 2017-07 - Article 131-6

2018 Montants HT en K€	Sommes qui ne peuvent être réparties
Montant au début de l'exercice	Néant
Montant transféré des sommes répartissables aux sommes non répartissables au cours de l'exercice	
Montant utilisé pour des actions culturelles	
Montant utilisé conformément à la politique générale approuvée par l'Assemblée Générale	
Montant transféré des sommes non répartissables aux sommes répartissables au cours de l'exercice	
Montant proposé à l'Assemblée Générale pour utilisation conformément à la politique générale	
Montant à la fin de l'exercice	

Tableau de financement (Règlement ANC 2017-07 - 131-8)

		Fonds de roulement		Besoin en fonds de roulement	Trésorerie
Situation initiale		-613 691		-23 241 142	22 627 451
Opérations de l'exercice		Emplois	Ressources	Variations	
				Actif circulant	Dettes exploitation
E X P L O I T A T I O N	Excédent brut d'exploitation		-11 927 840		
	Charges-produits exceptionnels	-1 391	9 073		
	Autres charges-produits	1 830	12 114 908		
	Variations des :				
	- Stocks				
	- Clients et comptes rattachés			-75 378 269	
	- Autres valeurs			80 062 119	
	Fournisseurs et comptes rattachés				481 285
	Autres dettes d'exploitation				7 308 230
	TOTAL		195 701	-3 105 664	3 301 366
R E P A R T I T I O N	Coût net du financement		14 920		
	Impôts sur les bénéfices				
	Participation				
	Capacité d'autofinancement				
	210 621				
	Distribution/prélèvements				
	Autofinancement				
I N V E S T I S S E M E N T	210 621				
	TOTAL		14 920		14 920
	Investissements :				
	- Incorporels	120 894			
	- Corporels	120 527			
	- Financiers				
	Désinvestissements :				
	- Incorporels				
	- Corporels		3 455		
	- Financiers				
F I N A N C I E R E	TOTAL		-237 966		-237 966
	Apports en capital / compte courant		678		
	Emprunts souscrits				
	Remboursement capital / compte courant				
	Remboursements emprunts				
S I T U A T I O N	TOTAL		678		678
	Situation finale		-640 357	-26 346 806	25 706 449

2. Rapport d'activités de l'exercice (art R321-14 II.2° CPI)

2.1. Activités

L'année 2018 a vu une croissance globale des perceptions de 5,83%.

Au sein des différentes catégories de redevables :

La catégorie « discothèques et assimilés, BAD et BAM » est en croissance de 5%, avec des disparités significatives liées aux évolutions sociologiques des lieux festifs nocturnes. Croissance faible des discothèques (3,1% avec la disparition de 24 établissements), hausse significative de la perception (+12%) auprès des « bars à ambiance dansante » (BAD) avec 32 nouveaux établissements. Enfin croissance faible des « bars à ambiance musicale » (BAM) en perception (+3,8%) pour une création d'une centaine d'établissements.

L'activité de perception auprès des lieux sonorisés, opérée par la SACEM (via un contrat de mandat) est en croissance significative (+7,21%) dont les deux principales composantes de la croissance sont les catégories « Cafés et restaurants » et les redevables au titre de l'article 6 de la décision réglementaire de 2010 (en % du droit d'auteur).

Autre fait notable, la multiplication de contentieux visant à faire annuler les décisions réglementaires, notamment celle de 2010. Les parties à ces contentieux nombreux (plus d'une cinquantaine) et longs (plusieurs années), sont toutes conseillées par le même avocat.

Il est à noter que ces procédures ont pour effet de faire suspendre les règlements au titre de la rémunération équitable au profit des artistes-interprètes et des producteurs phonographiques d'une grande enseigne de distribution (le groupe Intermarché) ou d'opérateurs de lieux festifs titulaires de concessions ou d'occupations temporaires du domaine public auprès d'établissements publics ou de villes (le groupe Paris Society - ex groupe Noctis).

La Cour d'Appel de Paris, par un arrêt rendu le 6 avril 2018 dans l'affaire opposant la SPRE à la société Jamendo Licensing et à deux autres sociétés du groupe Audiovalley a confirmé le jugement du Tribunal de Grande Instance de Paris en date du 18 novembre 2016 et considéré que « la diffusion du répertoire Jamendo est (...) soumise au paiement de la rémunération équitable, obligation légale en application de l'article L 214-1 du Code de la propriété intellectuelle. »

La cour a rappelé que l'article L214-1 était d'ordre public, et que la rémunération équitable devait bien être versée par celui qui utilise les phonogrammes dans les conditions visées. Il s'agit d'une obligation légale dont l'utilisateur ne peut s'exonérer.

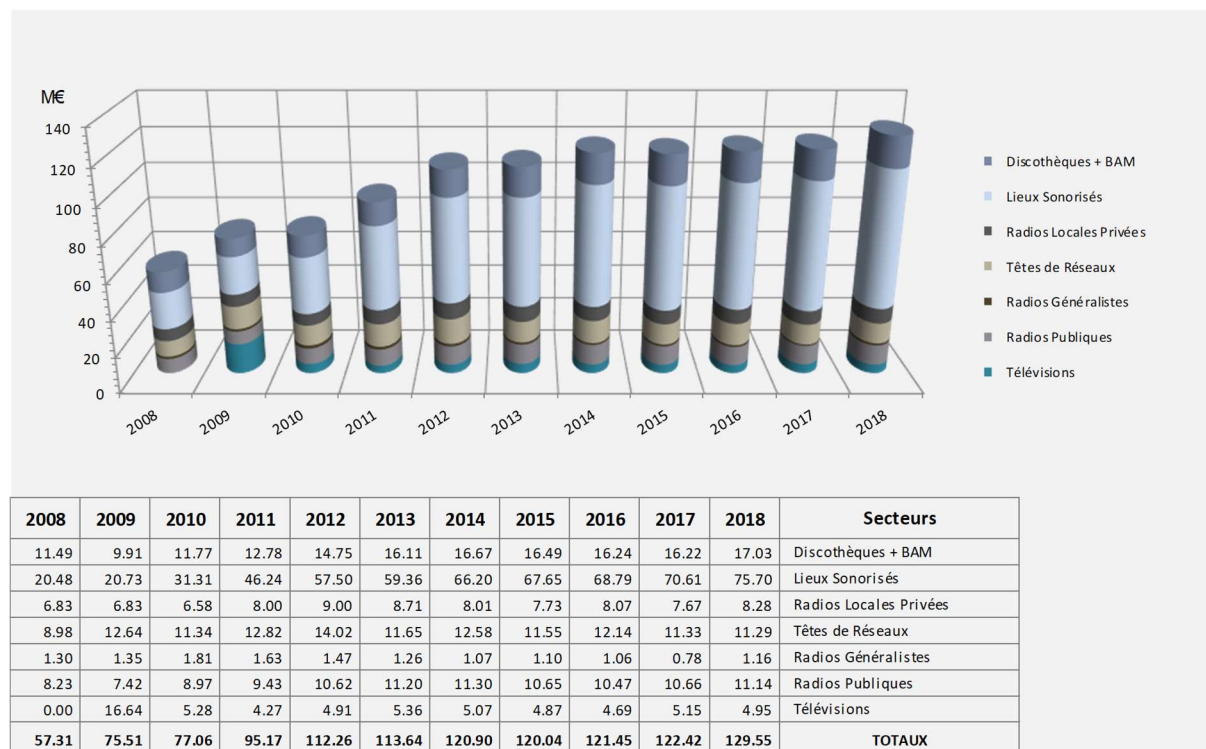
Le fait que les auteurs, artistes, et producteurs apportant leurs droits à la société Jamendo ne soient pas membres d'un organisme de gestion collective est donc indifférent au regard de l'exigibilité de la rémunération équitable.

Cette décision fait l'objet d'un pourvoi en cassation à l'initiative des trois sociétés du groupe Audiovalley.

L'année 2018 a été l'année de la mise en place d'un portail professionnel dédié aux exploitants redevables de la rémunération équitable.

La digitalisation de la relation avec les redevables leur permet d'accéder à leurs pièces comptables, à un module de déclaration dématérialisé, enfin à la possibilité de régler en ligne leurs factures. Le déploiement de cette solution sera accentué en 2019.

2.2. Collecte de la rémunération équitable

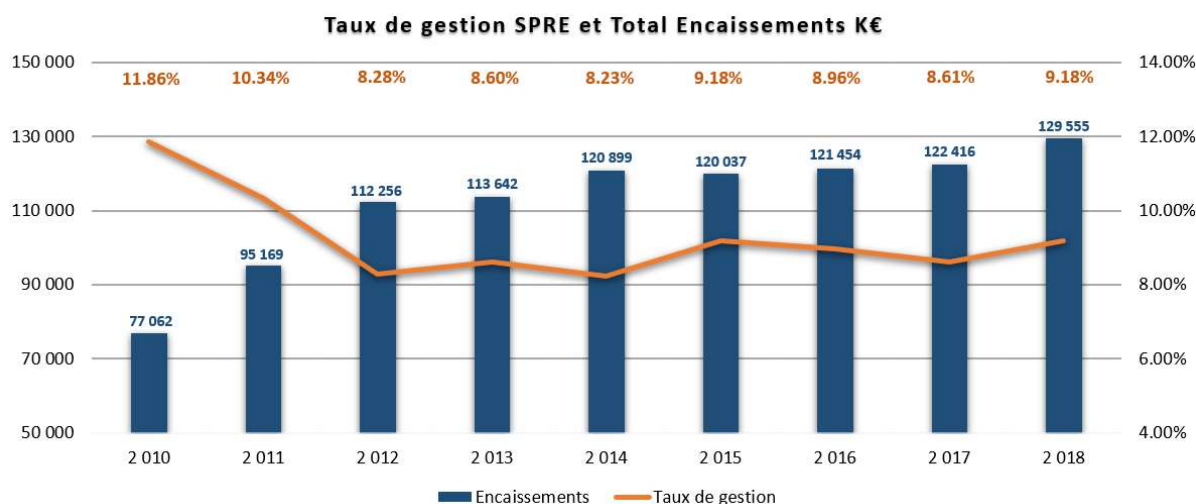


Le montant **total des encaissements** réalisés par la SPRE en 2018 s'élève à **129.55M€**, soit un montant en hausse par rapport à 2017 (+5.83%).

RESULTAT SPRE en K€		2 018	2 017	2 016	2 015	2 014	2 013	2 012	2 011	2 010
ENCAISSEMENTS	1 - DISCOTHEQUES	17 031	16 220	16 242	16 490	16 674	16 109	14 748	12 780	11 775
	2 - LIEUX SONORISES	75 700	70 609	68 788	67 650	66 203	59 361	57 496	46 240	31 315
	3 - RADIOS LOCALES	8 282	7 669	8 073	7 728	8 011	8 706	8 998	8 000	6 576
	4 - RADIOS TETES DE RESEAU	11 285	11 332	12 135	11 548	12 577	11 646	14 019	12 822	11 335
	5 - RADIOS GENERALISTES	1 164	777	1 060	1 103	1 069	1 262	1 470	1 628	1 812
	6 - RADIOS PUBLIQUES	11 140	10 656	10 466	10 648	11 296	11 202	10 615	9 430	8 966
	7 - TELEVISIONS	4 951	5 153	4 689	4 871	5 070	5 356	4 909	4 269	5 285
TOTAL ENCAISSEMENTS		129 555	122 416	121 454	120 037	120 899	113 642	112 256	95 169	77 062
TOTAUX	PRODUITS SPRE	11 890	10 541	10 879	11 025	9 955	9 776	9 294	9 838	9 140
	Taux frais de gestion PRODUITS SPRE	9.18%	8.61%	8.96%	9.18%	8.23%	8.60%	8.28%	10.34%	11.86%

Les taux de frais de gestion sont ajustés pour équilibrer le compte de résultat. Les frais de gestion (retenues sur les encaissements répartis à l'ADAMI, la SPEDIDAM, la SCPA) correspondent exclusivement aux produits d'exploitation de la SPRE selon les règles comptables en vigueur.

Le **taux de frais de gestion 2018** est de **9,18%** (vs 8,61% en 2017).



TOUS SECTEURS en K€			
TOTAL	2018 HT	2017 HT	Variation %
DISCOTHEQUES	17 031	16 220	5.0%
DISCO	8 070	7 823	3.2%
BAD	3 568	3 189	11.9%
BAM	5 393	5 207	3.6%
LIEUX SONORISES	75 700	70 609	7.2%
CAFES RESTAURANTS	24 785	22 761	8.9%
COMMERCE DETAIL	11 945	11 087	7.7%
GRANDE DISTRI. GENERA.	4 972	4 584	8.4%
GRANDE DISTRI. SPECIAL.	1 486	1 183	25.6%
COIFFURE	4 270	4 144	3.0%
AUTRES % DA	28 084	26 936	4.3%
Réserves LS	159	-85	
RADIOS LOCALES	8 282	7 669	8.0%
RLP Associatives	490	492	-0.4%
RLP Commerciales	7 792	7 177	8.6%
RADIOS TETES DE RESEAU	11 285	11 332	-0.4%
RADIOS GENERALISTES	1 164	777	49.9%
RADIOS PUBLIQUES	11 140	10 656	4.5%
TELEVISIONS	4 951	5 153	-3.9%
TOTAL	129 555	122 416	5.8%

2.3. Collecte des relevés de diffusion

La SPRE assume pour le compte des sociétés d'ayants-droit la mission de collecte des relevés de diffusions de phonogrammes du commerce mis à leur disposition.

Dans les discothèques, les relevés sont assurés par la société YACAST, dispositif conjointement financé par la SACEM et la SPRE. Ces relevés de diffusion permettent de fournir aux sociétés en charge de la répartition des droits au titre de la rémunération équitable (SCPP, SPPF, ADAMI et SPEDIDAM) une source cohérente.

Dans les médias (radios et télévisions), la SPRE a fait le choix, après appel d'offres en 2015, de sélectionner la société BMAT pour effectuer la pige des diffusions des principaux médias audiovisuels. Les relevés d'identifications (projet « RIAD ») des diffusions sont fournis aux 4 sociétés d'ayants-droit pour permettre la répartition des droits. BMAT fournit également à la SPRE des mesures de taux d'utilisation de phonogrammes du commerce.

La SPRE continue de recourir à la société YACAST pour calculer les taux d'utilisation de phonogrammes du commerce (dit « taux phono ») de manière contradictoire avec les médias concernés.

3. Refus d'autorisation d'exploitation (art R321-14 II.3° CPI)

Compte tenu de son activité, la SPRE n'est pas amenée à octroyer d'autorisation d'exploitation.

4. Structure juridique et gouvernance (art R321-14 II.4° CPI)

4.1. Structure juridique

La SOCIÉTÉ POUR LA PERCEPTION DE LA RÉMUNÉRATION ÉQUITABLE DE LA COMMUNICATION AU PUBLIC DES PHONOGRAMMES DU COMMERCE (SPRE), est composée de deux collèges représentant respectivement les artistes-interprètes et les producteurs de phonogrammes.

La SPRE est une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil, par les dispositions du titre II du livre III du Code de la Propriété Intellectuelle et par ses Statuts.

Les Statuts de la société obligent les associés eux-mêmes et obligent les associés à les faire respecter par leurs membres, leurs mandants ou ayants droit.

Le siège social est situé 27, rue de Berri - 7508 Paris.

La société est identifiée sous le n° 334 784 865 R.C.S. PARIS.

Le capital social de la société est de 800 euros, et divisé en 80 parts de 10€ (dix Euros), qui sont réparties entre les associés de la manière suivante : 20 parts à l'ADAMI, 20 parts à la SPEDIDAM, 40 parts à la SCPA.

4.2. Gouvernance

ASSEMBLEE GENERALE

Les associés se réunissent en assemblée générale conformément aux statuts.

CONSEIL DE GERANCE

L'organisme est administré par un Conseil de gérance constitué de quatre membres, personnes physiques, nommés pour deux ans par l'assemblée générale sur proposition des associés, et représentant paritairement le collège artistes-interprètes et le collège producteurs.

Les cogérants de la SPRE sont :

Pour le collège des artistes-interprètes :

- Bruno BOUTLEUX (ADAMI)
- Guillaume DAMERVAL (SPEDIDAM),

Pour le collège des producteurs :

- Marc GUEZ (SCPA / SCPP),
- Jérôme ROGER (SCPA / SPPF).

DIRECTION GENERALE

La direction des affaires courantes est assurée par le directeur général :

- Loïc CHALLIER (SPRE).

CONSEIL DE SURVEILLANCE

La société est contrôlée par un Conseil de surveillance constitué en application des dispositions de l'article L323-14 du code de la propriété intellectuelle.

Ce Conseil comporte trois membres élu par l'assemblée générale : l'ADAMI, la SPEDIDAM et la SCPA.

Les quatre représentants désignés par ces membres sont :

Pour le collège des artistes interprètes :

- Michel JOUBERT (ADAMI),
- Jean-Pierre RAMIREZ (SPEDIDAM),

Pour le collège des producteurs :

- Georges OUAGGINI (SCPA / SCPP),
- Alexis MONIER (SCPA / SPPF).



5. Liste des personnes morales contrôlées par l'organisme (art R321-14 II.5°CPI)

La SPRE ne contrôle aucune personne morale au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce.

6. Rémunérations et avantages (art R321-14 II.6°CPI)

Aucun avantage ni rémunération n'a été octroyé en 2018, aux personnes mentionnées au premier alinéa de l'article L. 323-13 ni aux membres de l'organe de surveillance.

7. Revenus provenant de l'exploitation des droits (art R321-14 II.7°CPI)

7.1. Revenus de l'exploitation des droits

La SPRE gère exclusivement la rémunération équitable (gestion d'une seule catégorie de droits).

Rémunération équitable perçue en 2018 = 129 554 694 €

7.2. Recettes résultant de l'investissement de ces revenus

Produits financiers en 2018 = 14 920 €

Les produits financiers perçus sur les sommes en instance de répartition sont, conformément aux dispositions statutaires, affectés à la couverture des frais de gestion des droits.

8. Coût de la gestion des droits et des autres services

(art R321-14 II.8°CPI - a et b)

Frais de fonctionnement = 12 171 634 €

Frais financiers = 0 €

Total frais de fonctionnement et financiers = 12 171 634 €

(art R321-14 II.8°CPI - c)

La SPRE n'a aucun frais de fonctionnement ni frais financiers relatifs aux services, autres que la gestion des droits, dans la mesure où elle ne procure aucun service social, culturel ou éducatif.

(art R321-14 II.8°CPI - d)

Nature des ressources utilisées pour couverture des coûts :

Retenues sur droits pour frais de gestion = 11 889 684 €

Autres produits de gestion (hors droits, article 700, etc) = 225 224 €

Produits financiers = 14 920 €

Produits exceptionnels = 12 025 €

Transfert de charges = 34 625 €

Total ressources = 12 176 478 €

La SPRE n'exploitant pas de droits, elle ne génère pas de revenus provenant de leur exploitation et ne procède donc à aucune déduction à ce titre.

9. Sommes dues aux titulaires de droits (art R321-14 II.9°CPI)

La SPRE a pour seuls membres associés des Organismes de Gestion Collective (OGC). Ce sont ces organismes qui sont destinataires des sommes perçues par la SPRE (cf. supra) et qui se chargent de les répartir aux titulaires de droits.

10. Relations avec les autres Organismes de Gestion Collective (art R321-14 II.10°CPI)

(art R321-14 II.10°CPI -a)

Sommes reçues et versées par/à d'autres organismes

Montant droits **versés** HT en 2018 à : ADAMI (associé SPRE) = 28 698 059 €

Montant droits **versés** HT en 2018 à : SPEDIDAM (associé SPRE) = 28 698 059 €

Montant droits **versés** HT en 2018 à : SCPA (associé SPRE) = 57 396 116 €

Montant droits **versés** en 2018 à : GVL (OGC en Allemagne) = 169 438 €

A noter : la SPRE a mandaté la SACEM pour facturer et collecter pour son compte la rémunération équitable dans les Lieux sonorisés. Dans ce cadre, la SACEM n'est pas considérée comme un OGC mais comme un prestataire de service.

(art R321-14 II.10°CPI -a)

10.1. Déductions sur les sommes reçues pour d'autres organismes

Le montant des frais de gestion et autres déductions effectuées sur les revenus provenant de l'exploitation des droits dus à d'autres organismes

Déductions des frais de gestion HT en 2018 sur droits : ADAMI (associé SPRE) = 2 779 571 €

Déductions des frais de gestion HT en 2018 sur droits : SPEDIDAM (associé SPRE) = 2 779 571 €

Déductions des frais de gestion HT en 2018 sur droits : SCPA (associé SPRE) = 5 559 142 €

Déductions des frais de gestion en 2018 sur droits : GVL (OGC en Allemagne) = 6 778 €

(art R321-14 II.10°CPI -a)

10.2. Déductions sur sommes versées par d'autres organismes

La SPRE ne recevant aucune somme d'autres organismes, aucune déduction n'a lieu d'être.

(art R321-14 II.10°CPI -a)

10.3. Sommes réparties directement

Aucune somme n'est répartie directement aux titulaires de droits en provenance d'autres organismes,

11. Rapport sur l'utilisation des sommes déduites

(art R321-14 III CPI 1° et 2°)

La SPRE ne procède à la déduction d'aucune somme aux fins de la fourniture de services sociaux, culturels ou éducatifs. Il n'y a donc pas lieu à ce qu'elle établisse un rapport particulier sur ce point.

12. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur la transparence

(art R321-14 IV CPI)

Le rapport spécial ci-après établi par le commissaire aux comptes de l'organisme s'assure de la sincérité et de la concordance des informations contenues dans le rapport de transparence annuel, comprenant notamment les états financiers et les informations financières prévus aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du CPI, avec les documents comptables de l'organisme. Il est intégralement reproduit ci-après.

Deloitte.

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

**Société pour la Perception de la Rémunération
Equitable de la communication au public des
phonogrammes du commerce**

S.P.R.E.

Société civile

27, rue de Berri
75008 PARIS

**Attestation du Commissaire aux comptes sur les informations
prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14
du code de la propriété intellectuelle communiquées dans le
rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du
même code pour l'exercice clos le 31 décembre 2018**

Aux Associés de la société S.P.R.E.,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société S.P.R.E. et en application des articles L. 326-8 et R. 321-14 IV du code de la propriété intellectuelle, nous avons établi la présente attestation sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du même code communiquées dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 dudit code pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Ces informations ont été établies à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels de la société S.P.R.E. pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Il nous appartient d'attester ces informations.

Il ne nous appartient pas en revanche de remettre en cause les hypothèses retenues par la direction de la société S.P.R.E.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de la société S.P.R.E. pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Société anonyme au capital de 1 723 640 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Deloitte.

S.P.R.E.

Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination de ces informations. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- Prendre connaissance des procédures mises en place par la société S.P.R.E. pour produire les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle données dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code ;
- Effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de la société S.P.R.E. pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Vérifier l'exactitude arithmétique des informations produites ;
- Apprécier si ces informations sont présentées de manière sincère.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle figurant dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code.

La présente attestation tient lieu de rapport spécial au sens des articles L. 326-8 et R. 321-14 IV du code de la propriété intellectuelle.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris-La Défense, le 2 mai 2019

Le Commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Stéphane MENARD

2 / 2